



06/06/2024

POLITIQUE

**PROTECTION DES
DONNEES
PERSONNELLES**

SOMMAIRE

1. OBJECTIF	3
1.1 Rappel règlementaire	3
1.2 Corpus documentaire additionnel	3
2. UNE DELEGUEE RELAIS A LA PROTECTION DES DONNEES (DRPO)	4
3. PRINCIPES APPLICABLES A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	4
3.1 Finalité déterminée, explicite et légitime du traitement	4
3.2 Proportion et pertinence des données collectées	4
3.3 Durée de conservation limitée des données à caractère personnel	4
3.4 Confidentialité / Sécurité des données	4
3.5 Droits des personnes	4
4. CONTACTS	5

1. OBJECTIF

La présente politique portée par la Déléguée Relais à la Protection des données (DRPO)¹ de Groupama Asset Management (AM) et validée par l'organe de Direction s'applique dès le 6 juin 2024. Elle remplace la politique mise en place en 23 mars 2017.

Elle a pour objectifs :

- La mise en exergue des engagements mis en œuvre au sein de Groupama Asset Management dans le cadre des activités quotidiennes pour une utilisation responsable des données personnelles ;
- La prise en compte des évolutions législatives et réglementaires ;
- Le suivi de tout changement significatif dans l'organisation du Groupe Groupama.

Elle est la déclinaison d'une politique générale de protection des données personnelles rédigée et appliquée par le Groupe Groupama.

Elle est accessible sur notre site internet : www.groupama-am.com

Le respect des libertés et droits fondamentaux, et notamment de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel, constitue des valeurs auxquelles s'attachent particulièrement Groupama AM et de manière générale les entreprises du Groupe Groupama.

Ces valeurs se traduisent dans nos activités quotidiennes, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des données personnelles conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

1.1. Rappel réglementaire

Groupama AM et les entreprises du Groupe Groupama traitent les données personnelles dans le respect des lois et réglementations en vigueur suivantes :

- Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée ;
- Les référentiels édictés par la CNIL.

1.2. Corpus documentaire additionnel

La présente Politique Générale de Protection des Données Personnelles est complétée :

- D'une information détaillée sur l'ensemble des principes généraux de la protection des données. Cette information est disponible sur le site www.groupama-am.com ainsi que dans la [Notice d'information sur le RGPD](#) ;
- D'une Politique cookies. Cette politique est disponible sur le site internet de Groupama Asset Management au sein de la rubrique [Cookies](#) ;
- De recommandations générales sur les règles de sécurité relatives aux utilisateurs/clients, notamment les identifiants et mots de passe ;
- Et d'une base documentaire dédiée à ces thématiques au sein de l'intranet de Groupama Asset Management : <https://one.groupama-am.fr/securite-si-cnil/>

¹ Personne désignée par le Responsable de Traitement (Direction générale) de Groupama AM dont la fonction consiste à assister la DPO Groupe dans l'exercice de ses missions.

2. UNE DELEGUEE RELAIS A LA PROTECTION DES DONNEES (DRPO)

Afin de relayer dans chaque entreprise les actions définies par la Politique générale des données à caractère personnel du Groupe et de collaborer avec la DPO² France, des Relais sont désignés par le Directeur Général de chaque entité et dans certaines Directions du Groupe Groupama.

La DRPO de Groupama AM est tenue à une obligation de confidentialité vis-à-vis des traitements et des données auxquels elle accède dans l'exercice de ses fonctions.

Le Responsable de Traitement, qui est chez Groupama AM la Directrice Générale, veille :

- À ce que le DRPO participe aux formations et aux réunions régulièrement organisées par le DPO du Groupe Groupama ;
- À promouvoir cette fonction au sein de l'entreprise afin que toute question relative aux données à caractère personnel soit prise en compte par la DRPO ;
- À l'élaboration de toute procédure utile à la conformité des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ;
- À faciliter les missions du DRPO.

3. PRINCIPES APPLICABLES A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

3.1. Finalité déterminée, explicite et légitime du traitement

Dans le cadre de son activité, Groupama AM s'engage à ce que les données personnelles soient collectées pour des objectifs précis (finalités) et portés à la connaissance des personnes concernées. Aussi, ces données ne sont pas utilisées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités.

Ces données sont collectées loyalement ; et aucune collecte n'est effectuée à l'insu des personnes et sans qu'elles en soient informées.

3.2. Proposition et pertinence des données collectées

Selon la finalité du traitement, Groupama AM opère une collecte des données personnelles strictement nécessaire, essentielle.

Dès lors, Groupama AM s'attache à minimiser les données collectées, à les tenir exactes et à jour en facilitant les droits des personnes concernées.

3.3. Durée de conservation limitée des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel sont conservées pendant une durée limitée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités de collecte. Les délais de conservation des données sont portés à la connaissance des personnes, et varient selon la nature des données, la finalité des traitements ou les exigences légales ou réglementaires.

3.4. Confidentialité / Sécurité des données

Des Politiques de Protection des Systèmes d'Information (PSSI) sont mises en œuvre, adaptées à la nature des données traitées et au secteur d'activité de Groupama AM. Des mesures de sécurité physiques, logiques et organisationnelles appropriées sont prévues pour garantir la confidentialité des données, et notamment éviter tout accès non autorisé.

² Le « Délégué à la Protection des Données » ou « Data Protection Officer » (DPO) est l'interlocuteur spécialisé dans la protection des données personnelles, chargé de veiller à la bonne application des règles de protection des données ainsi que l'interlocuteur privilégié de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et de toutes personnes concernées par une collecte ou un traitement de données à caractère personnel.

Groupama AM et les entreprises du Groupe Groupama exigent également de tout sous-traitant qu'il présente des garanties appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles.

Des données à caractère personnel peuvent faire l'objet de transferts vers des pays situés dans l'Union Européenne ou hors de l'Union Européenne. Si tel est le cas, les personnes concernées en sont précisément informées et des mesures spécifiques sont prises pour encadrer ces transferts.

3.5. Droits des personnes

Groupama AM met en œuvre un dispositif dédié pour garantir les droits des personnes sur leurs données personnelles, tels que :

- Une information claire et complète sur les traitements de données mis en œuvre, facilement accessible et compréhensible par tous ;
- Un accès facilité aux données : Toute personne dispose de droits sur les données la concernant, qu'elle peut exercer à tout moment et gratuitement.

Ainsi, les personnes³ peuvent accéder à toutes leurs données personnelles, et dans certains cas les faire rectifier (données inexacts, incomplètes), supprimer, ou demander à en limiter temporairement l'utilisation. Les personnes disposent également d'un droit à la portabilité s'agissant des données qu'elles ont personnellement fournies et dès lors que ces données ont été fournies sur la base du consentement explicite de la personne ou de l'exécution d'un contrat.

Ces droits sont facilités en ligne ou possibles par tout autre moyen selon les modalités portées à la connaissance des personnes. Ces demandes peuvent également être adressées aux DRPO/DPO.

4. CONTACTS

Pour contacter la DRPO de Groupama Asset Management :

Ecrire à Groupama Asset Management – Déléguée Relais à la Protection des données (DRPO) – 25 rue de la Ville L'Evêque – 75008 Paris ;

Ou par mail à DPO@groupama-am.fr

Pour contacter la DPO Groupama France :

Écrire à Groupama Assurances Mutuelles – Data Protection Officer - 8-10, rue d'Astorg, 75383 Paris

Ou par mail à contactdpo@groupama.com

Édité par Groupama Asset Management - Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris - Site web : www.groupama-am.com

³ Est désignée sous le terme de « personnes » toute personne physique pouvant être identifiée, directement ou indirectement, par le biais d'un identifiant (par exemple, un nom, un numéro d'identification ou des données de localisation) ou d'un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale. En d'autres termes, une personne concernée est un utilisateur final dont les données à caractère personnel peuvent être recueillies.